



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**12-12-2014-03-02**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 12 Décembre 2014**

Le douze décembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

**Pouvoirs** : M. SALEFRANQUE a donné pouvoir à M. CLAVÉ

**Secrétaire de séance élue** : Mme Marie-Christine BAZIARD

### **OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANT LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE**

Il rappelle qu'à la suite du décès de Monsieur Robert MARGNAC, délégué titulaire du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement GAVE et BAÏSE il revient au Conseil de procéder à son remplacement dans un délai d'un mois suivant la vacance, conformément aux dispositions de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation du délégué titulaire et de son suppléant dans les formes prévues aux articles L. 2121-33 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

**PROCÈDE**, dans les formes prévues aux articles L. 2121-33 et L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation des délégués communaux au Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Gave et Baïse cités ci-dessous suite au décès de M. Robert MARGNAC :

- **Titulaire** Monsieur Michel CAMDESSUS
- **Suppléant** Madame Véronique ETCHART

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ